

Communication

Fin de l'application au Kosovo de traités internationaux

Depuis l'indépendance de la République du Kosovo le 17 février 2008, les accords bilatéraux suivants, en vigueur entre la Suisse et la République de Serbie, ont continué à être appliqués tacitement dans les relations avec le Kosovo. Par un échange de notes des 21 octobre et 18 décembre 2009 entre la Suisse et le Kosovo, ces deux Etats ont renoncé à poursuivre l'application, entre la Suisse et le Kosovo, des accords bilatéraux en vigueur entre la Suisse et la Serbie. Par conséquent, l'application de ces accords a pris fin:

Fin de l'application avec effet au 1^{er} avril 2010:

Convention du 8 juin 1962 entre la Confédération suisse et la République populaire fédérative de Yougoslavie relative aux assurances sociales¹

Avenant du 9 juillet 1982 à la Convention du 8 juin 1962 entre la Confédération suisse et la République populaire fédérative de Yougoslavie relative aux assurances sociales²

Arrangement administratif du 5 juillet 1963 concernant les modalités d'application de la Convention entre la Confédération suisse et la République populaire fédérative de Yougoslavie relative aux assurances sociales³

Fin de l'application avec effet au 1^{er} janvier 2011:

Convention du 13 avril 2005 entre le Conseil fédéral suisse et le Conseil des Ministres de Serbie-et-Monténégro en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune⁴

23 mars 2010

Direction du droit international public

¹ RS **0.831.109.818.1**

² RO 1983 1606

³ RS **0.831.109.818.12**

⁴ RS **0.672.968.21**

